



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations culturelles

Question écrite n° 57699

Texte de la question

M Jacques Barrot attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les problèmes posés par les restrictions de crédit dont souffre l'office franco-allemand pour la jeunesse. La contribution gouvernementale pour 1992 ne représente que 42 p 100 en francs constants des contributions gouvernementales de 1963. Par ailleurs, la demande en matière de subventions est aujourd'hui très supérieure à ce qu'elle était il y a trente ans. Au moment où la construction de l'Europe exige l'intensification des relations entre nos deux peuples, il lui demande si le Gouvernement français n'entend pas revoir à la hausse la prochaine dotation de l'office franco-allemand pour la jeunesse en accord avec le Gouvernement allemand. Il lui signale que, dans la région Auvergne, les crédits se sont avérés très insuffisants par rapport aux besoins, alors même que certaines collectivités locales françaises avaient accepté de consentir un effort particulier pour privilégier des échanges avec les Länder de l'ex-Allemagne de l'Est.

Texte de la réponse

Reponse. - La France n'a cessé au cours de ces trente dernières années d'honorer ses engagements dans le domaine de la politique franco-allemande quels qu'aient été les aléas d'une conjoncture économique qui, aujourd'hui encore, frappe durement le monde de la jeunesse. C'est bien dans cet esprit de fidélité et de renouvellement que la France décida, conjointement et paritairement avec l'Allemagne, de relever sa contribution gouvernementale de 4 000 000 de francs français en 1990 pour la reconduire en 1991 et 1992. Il s'agissait là d'un effort tout particulier pour répondre aux espoirs et attentes des jeunes des nouveaux Länder de l'Allemagne unifiée. Par ailleurs, l'évolution en francs constants de la dotation française ne paraît pas représenter à elle seule le meilleur indicateur pour mesurer le volume d'activités de l'Office. Depuis 1963, des effets multiplicateurs se sont en effet produits et ont eu pour incidence d'élargir et de diversifier, en fonction des besoins et des demandes des jeunes, le champ d'intervention de l'OFAJ. Ainsi, tout en demeurant une référence, les séjours linguistiques ne représentent plus aujourd'hui la priorité de l'Office : de nombreux relais ont été trouvés tant au niveau des compétences gouvernementales que des initiatives associatives. La création d'une école franco-allemande à Fribourg dès la rentrée de 1992, dont il a été fait état au Sommet franco-allemand de La Rochelle le 21 mai dernier, en constitue un exemple particulièrement probant. Eu égard aux contributions gouvernementales française et allemande, il convient de noter que depuis 1987 le franc n'a pas varié dans sa parité avec le Deutschmark et que la dotation française, hors inflation, a été continuellement relevée. La stabilité du franc a, ainsi, été un facteur déterminant pour stimuler les échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne puisque l'on est passé en quelques années de 100 000 à 150 000 jeunes par an qui s'insèrent aujourd'hui dans plus de 7 000 programmes en 1991.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57699

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2180